

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent,
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LA QUESTION D'ÉGYPTE

La discussion de la réponse à l'Adresse, qui a eu lieu ces jours derniers au Parlement britannique, a montré que les Anglais n'étaient pas décidés à interrompre les hostilités au Transvaal. Ils jurent de persévérer jusqu'à la victoire, ce qui peut les entraîner loin.

L'Angleterre a fait preuve dans cette discussion, et depuis l'ouverture des hostilités, d'un remarquable sang-froid. Il n'en est pas moins vrai que la plaie est vive, sous le masque. Les colonies sont vides d'hommes et de canons; l'Égypte n'a plus le contingent nécessaire pour assurer la tranquillité, et on annonce déjà des rébellions dans le Soudan.

La situation de notre voisine est critique. Les Russes en profitent pour s'enfoncer en Perse et dans l'Afghanistan le plus qu'ils peuvent; les Allemands se sont fait assurer, par traité, certains avantages en Afrique. L'occasion ne serait-elle pas propice pour nous, de remettre sur le tapis la question d'Égypte ?

Cette question est, au premier chef, internationale. Elle intéresse les Allemands aussi bien que nous, et il semble qu'on pourrait diplomatiquement causer, sans courir la chance de faire un monologue.

En matière de politique extérieure, le bon droit n'est rien si on ne sait pas le faire valoir au moment opportun.

L'Angleterre a beau mobiliser sa flotte, — qui manque de chauffeurs, entre parenthèses, — elle ne doit avoir envie de chercher noise à qui que ce soit. Si on lui parlait ferme, au sujet d'engagements que Gladstone avait formellement pris, et qu'on lui posât nettement la question de l'évacuation ou de l'occupation commune de l'Égypte, on obtiendrait sans doute un résultat.

C'est à notre ministre des affaires étrangères de mener la barque de la France en cette circonstance; quand la paix sera signée à Capetown ou à Prétoria, nous nous enquerons de ce qu'il aura fait.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 février

A cette séance M. Waldeck-Rousseau dépose un projet ayant pour but de compléter la disposition du Code Pénal relative à la répression des troubles, apportés à l'ordre public, par les ministres des cultes. (Triple salve d'applaudissement à gauche et à l'extrême gauche).

Le gouvernement demande le renvoi de ce projet aux bureaux, qui nommeront une commission spéciale pour son examen.

M. Duquesnay veut interpellier le gouvernement sur les événements de la Martinique.

Le renvoi à un mois de cette interpellation est prononcé.

Une interpellation de M. Ferrette sur la coexistence à Bruxelles des deux chambres de commerce subventionnées par le gouvernement, est renvoyée à un mois.

M. Lafferre dépose le rapport sur la déchéance de Déroulède: le rapport se prononce pour la déchéance.

M. de Cassagnac veut interpellier le gouvernement, sur le projet que ce dernier a déposé au début de la séance, contre les évêques factieux.

On renvoie l'interpellation après la discussion du budget.

M. Firmin Faure demande à interroger le gouvernement sur la politique extérieure. Le gouvernement demande le renvoi à un mois qui est prononcé.

Puis la Chambre continue la discussion du budget des finances.

Enfin, M. le Hérisse dépose une interpellation sur les conditions dans lesquelles est effectué le renforcement des troupes à Madagascar. Après quelques mots du général de Galliffet, le renvoi à un mois de l'interpellation est prononcé, et la séance est levée.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro deux chroniques de l'enseignement. — Regrets aux auteurs.

INFORMATIONS

Grand Cercle républicain

M. Expert-Bezançon, sénateur, a été nommé président du Grand Cercle républicain, en remplacement de M. Waldeck-Rousseau, qui ne se représentait pas, par 604 voix sur 709 votants.

Le gouvernement et les évêques

Les manifestations hostiles faites contre le gouvernement par les évêques, ont attiré sur ces derniers l'attention des pouvoirs publics.

Jusqu'à ce jour, de minimes répressions étaient exercées contre les ministres des cultes, quand ceux-ci s'insurgeaient: une simple suppression de traitement, que remplaçaient largement les souscriptions des fidèles, était la seule pénalité appliquée.

Le gouvernement, à la suite des dernières manifestations du clergé, vient de prendre des mesures énergiques contre les écarts de langage et de plume que pourraient commettre les ministres des cultes.

Voici le projet de loi proposé par le gouvernement :

PROJET DE LOI

« La section III du Livre III titre premier du Code pénal est ainsi modifiée : « Des troubles apportés à l'ordre public par les ministres des cultes : III. Des critiques, censures ou provocations dirigées contre l'autorité publique. »

» Art. 204. — Tout écrit contenant des instructions pastorales, en quelque forme que ce soit, et dans lequel un ministre du culte se sera ingéré de critiquer ou de censurer soit le gouvernement, soit tout acte de l'autorité publique, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans.

» Toute critique ou censure dirigée publiquement par les ministres du culte sous quelque forme que ce soit contre les actes de l'autorité publique sera punie d'une peine de quinze jours à six mois d'emprisonnement.

» Art. 205. Si l'écrit mentionné au paragraphe I^{er} de l'article précédent « contient une provocation directe à la désobéissance aux lois ou aux autres actes de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens les uns contre les autres, le ministre qui l'aura publié sera puni de la détention. »

Il ne serait que temps en effet, de mettre un terme au langage excessif et déplacé de certains évêques.

Les Décorations coloniales

Nous rappelons les dispositions du décret du 5 décembre fixant comme suit, à partir du 1^{er} mai 1900, les couleurs des rubans des décorations coloniales :

Ordre du Cambodge. — Fond blanc, bordé de chaque côté d'un liseré orange de deux onzièmes de la largeur du ruban.

Ordre du Dragon de l'Annam. — Fond vert, bordé de chaque côté d'un liseré orange de deux onzièmes de la largeur du ruban.

(Sans distinction pour les civils et les militaires.)

Ordre du Nichan-el-Anouar. — Fond bleu foncé, bande verticale blanche au centre du tiers de la largeur du ruban. (Sans distinction pour la section extérieure et la section intérieure.)

Ordre de l'Etoile Noire. — Bleu pâle.

Ordre de l'Etoile d'Anjouan. — Fond bleu pâle, bordé de chaque côté de deux liserés orange d'un vingtième de la largeur du ruban. Le premier liseré à un vingtième du bord du ruban, et le deuxième à un vingtième du premier.

Les obsèques de Pierre Lavroff

Les obsèques civiles du célèbre démocrate russe, l'exilé Pierre Lavroff, ont eu lieu dimanche à Paris, au milieu d'un concours énorme d'amis.

Au cimetière, sur la tombe du grand républicain russe, de nombreux discours ont été prononcés.

Il n'y a pas eu d'incidents.

Pour les deux enseignés du « Descartes »

L'indemnité de 5,000 taels payés par la Chine pour les familles des deux enseignés du *Descartes*, a été versée le 20 janvier à l'administration de la marine, chargée de la faire tenir aux intéressés après accomplissement des formalités nécessaires.

Le cas de M. Déroulède

La commission chargée d'examiner les pièces concernant la condamnation prononcée contre M. Paul Déroulède a entendu, samedi, M. Waldeck-Rousseau, président du conseil.

Le président du conseil a indiqué qu'à son avis la commission et la Chambre ne pouvaient que prendre acte de la condamnation prononcée contre M. Déroulède et prononcer la déchéance qui en découle légalement.

Après avoir examiné : 1° Si la juridiction qui a statué était régulièrement constituée ; 2° s'il y a identité entre le condamné et le député ; 3° si la condamnation est définitive, il a ajouté que, suivant lui, la Chambre était liée par le texte de l'article 28 du décret de février 1852 qui lui semble impératif.

Après le départ de M. Waldeck-Rousseau, une longue discussion s'est engagée. Les quatre membres de la minorité, MM. de Mahy, Ayme de la Chèvrelière, Pourquery de Boisserein et Anthime Ménard, ont soutenu que, contrairement à l'opinion exprimée par le président du conseil, la Chambre était souveraine et que, par suite, elle était libre de ne pas prononcer de déchéance.

M. Lafferre a présenté une motion ainsi conçue :

« Les pièces justificatives de la condamnation sont régulières, la commission propose à la Chambre de prendre acte de la condamnation et de prononcer la déchéance qui en découle légalement. »

Cette motion est adoptée par 7 voix contre 3 et une abstention, celle de M. Pourquery de Boisserein.

M. Lafferre a été nommé rapporteur; il lira son rapport lundi à la commission et le déposera ensuite sur le bureau de la Chambre.

La commission, avant d'adopter la motion de M. Lafferre, avait repoussé sciemment la motion préjudicielle formulée par M. Pourquery de Boisserein et une proposition d'ajournement présentée par M. de la Chèvrelière.

Les nationalistes

La conférence nationaliste qui devait avoir lieu dimanche à la salle du Kursaal, de Bezançon, avec le concours de MM. Lasies, le général Jacquey, Millevoys, députés, et Georges Thiébaud, n'a pu avoir lieu. Dès l'ouverture des portes, une violente bagarre a éclaté dans la salle. De nombreux horions ont été échangés, des chaises brisées. La police a fait quelques arrestations.

Les Assomptionnistes

On assure que pour ne pas donner à M. Gouthe-Soulard l'occasion de faire une manifestation tapageuse, le gouvernement ne le poursuivra pas devant la cour d'assises. Il se contente de maintenir la suspension de traitement qui sera continuée aussi longtemps qu'il sera nécessaire. Ajoutons que M. Rouanet a adressé à M. Waldeck-Rousseau une lettre le prévenant qu'il l'interpellerait lundi sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour réprimer les manifestations antirépublicaines et les écarts de langage des dignitaires de l'Etat.

C'est au tour de M. Henri, évêque de Tulle, de protester contre la suppression de traitement dont il est l'objet. Un seul passage est à retenir de sa longue lettre au ministre des cultes, c'est celui où l'évêque déclare rester tout à fait indifférent à sa condamnation parce que, dit-il, elle sera réparée par des dons spontanés et gracieux.

Les Agents siffleurs

Depuis quelques jours c'est, aux carrefours parisiens où est installé le service d'agent protecteurs à bâtons blancs un véritable concert de sifflements. Les siffleurs ne sont autres que les agents eux-mêmes; on les a munis d'un sifflet qui leur sert à ordonner la manœuvre des files de voitures. Auparavant, les agents devaient se faire signe alors que, quelquefois, ils s'apercevaient à grand-peine. Maintenant, les sifflets se répandent et le flot des véhicules se répand ou s'arrête.

Tirage d'Obligations

Tirage de la Ville de Paris 1876

Le numéro 37,614 gagne 100,000 fr.
Le numéro 103,673 gagne 10,000 fr.
Le numéro 166,545 gagne 5,000 fr.
Dix numéros sont remboursés chacun par 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Mutualité

M. André, inspecteur primaire, vient d'adresser aux instituteurs et aux institutrices de la 2^e circonscription de Cahors, la circulaire suivante :

Madame l'Institutrice,
Monsieur l'Instituteur,

Je vous prie de vouloir bien traiter, pendant le mois de février prochain, au Club des pères et des mères, la question de la « Mutualité » et particulièrement la question de la « mutualité scolaire. » L'avenir est à la mutualité; les sociétés de secours mutuels nous donneront les plus belles et les plus fécondes des transformations sociales. Le XX^e siècle sera sûrement le siècle de la « Mutualité ».

Dans le *Volume* du 23 décembre 1899, on lit ce qui suit :

« L'école laïque intéresse vivement M. Loubet. Il insiste avec énergie sur la nécessité de développer les institutions de mutualité » et de retraites. Il dit avec quelle ardeur il s'est occupé de ces œuvres dans son département natal; il cite l'exemple de l'Ardeche et, à Paris, celui du XX^e arrondissement dont M. Jeannot, inspecteur primaire, est le propagandiste infatigable.

» Ces œuvres admirables, ajoute le Prési-

» dent, sont trop peu connues. Tenez, la dernière fois que je suis allé à Marsanne, j'ai fait » visite à un fermier dont la famille venait de » s'augmenter d'un gros bébé. — Te voilà content ? — Mais oui, Monsieur le Président, » bien qu'un enfant soit parfois une lourde » charge. — Eh bien ! Je vais te donner, pour » ton garçon, quelque chose que tu placeras à » la Caisse des retraites. En continuant à verser » dix centimes par semaine, ton fils touchera » à 50 ans, 365 francs de rente. C'est joli, hein ? » « Le brave homme me regarda d'un air incré- » dule et je fus forcé, pour le convaincre, de » sortir de ma poche un petit papier explicatif » dont j'ai toujours sur moi une ample provi- » sion. Ah ! si nos paysans connaissaient l'ad- » mirable mécanisme de la Caisse des retraites ! » quelle heureuse sécurité pour eux ! Faire » connaître cette œuvre, qui est une des plus » utiles de la République, c'est une tâche ur- » gente, à laquelle les instituteurs doivent se » mettre de tout cœur... »

M. Loubet, Président de la République Fran- çaise, est donc un mutualiste convaincu et ré- solu. Mais quel est l'homme à l'esprit éclairé et à l'âme généreuse qui ne serait pas un chaud partisan de la mutualité et particulièrement de la mutualité scolaire ?

En versant 0 fr. 10 par semaine depuis l'âge de trois ans, l'enfant est certain d'obtenir une retraite annuelle de 365 francs à l'âge de 55 ans et de recevoir, en outre, 0 fr. 50 par jour, en cas de maladie jusqu'à l'âge de 16 ans. N'est-ce pas merveilleux ? Si tous les enfants de France, entraînés à la mutualité scolaire, nous aurions, en 50 ans, la suppression du paupérisme et la disparition du budget de l'assistance publique. Vous représentez-vous notre état social, en 50 ans, si tous les Français avaient 365 francs de rente ? M. Cavé le créateur et le vaillant apôtre de la Mutualité scolaire a bien mérité de la Patrie.

Donc, mes amis, convoquez pendant le mois de février, les Clubs des pères et des mères, convoquez en même temps, MM. les Maires et les Conseillers municipaux, qui accorderont peut-être une subvention communale à notre société et montrez à tous l'élévation de cette œuvre belle et utile entre toutes qui s'appelle la Mutualité scolaire. Envoyez-moi ensuite, avec le procès-verbal de la réunion, les adhésions que vous aurez recueillies pour la « Mutualité scolaire de la 2^e Circonscription de Cahors. » Notre société a été approuvée par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 1^{er} décembre 1899, et elle compte déjà plus de 300 membres. Si vous savez faire comprendre et apprécier ses bienfaits dans vos communes, elle aura plus de 5,000 membres à la fin de l'année 1900.

J'estime qu'en traitant cette question dans les Clubs des pères et des mères, vous rendrez un grand service aux familles, à la société et à la République.

Agréés, M. l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Inspecteur primaire,
A. ANDRÉ.

CAHORS

Mérite agricole

M. Quercy, professeur d'agriculture du Lot, est nommé officier du mérite agricole.

M. Chaigne, procureur de la République, est nommé chevalier du mérite agricole.

Toutes nos félicitations aux nouveaux promus.

Le Concert du Lycée

Dimanche dernier, à 4 heures du soir, le Lycée a donné son concert annuel de bien-faisance.

Sans entrer dans le compte rendu des détails, — ce que la place dont nous disposons aujourd'hui ne nous permettrait pas — disons que c'est devant une salle archi-pleine que le concert a eu lieu.

La partie chantante du concert a été fort brillante, Mesdemoiselles Varenne, Charpentier, et M. Labedan — qu'accompagnait M. Breil avec le talent que l'on sait — ont obtenu, comme toujours du reste, un succès colossal. Les bravos des spectateurs et les bans répétés des jeunes potaches du poulailler ne leur ont pas été ménagés et c'était justice.

La partie instrumentale n'a pas été moins brillante. L'orchestre a interprété avec beaucoup de brio la *Marche militaire* de Schubert, et *Souviens-toi*, de M. Barreau, professeur de musique au Lycée. Nos sincères félicitations également à la chorale du Lycée, et aux élèves de l'Ecole Normale qui ont chanté d'une façon irréprochable trois chœurs ravissants.

Les jeunes Coveslant, de la classe de huitième et Deloncle, élève de seconde, nous ont dit deux poésies avec beaucoup d'expression. Ils ont été applaudis chaleureusement. Le jeune Muxart, a fait éclater dans la salle un feu d'artifice de rires en nous récitant, à la perfection, *Le Renard et les raisins*, fable arrangée par un Anglais. Ce jeune comique a été l'objet d'un rappel très mérité.

Nous ne mentionnerons qu'en passant le succès obtenu par M. Barreau qui a exécuté si merveilleusement une grande fantaisie pour violon. Le succès de M. Barreau est toujours si considérable, que nous sommes embarrassés pour trouver des qualificatifs proportionnés à son talent. Nous esquivons la difficulté en passant aux autres numéros !

Nos vives félicitations aux jeunes Fournier, Quercy, Chaigne — une charmante jeune fille ! — et Roussel qui ont très convenablement joué « quelques scènes choisies de l'Ange de M. Caboussat, de Labiche ».

Leurs aînés, MM. Demeaux, Laurié, Mazar, Roux, Jacquet, Authier et Schuler ont interprété à leur tour les *Fourberies de Scapin*, de Molière. Les bravos nourris et répétés du public leur ont dit mieux que nous ne saurions le faire, combien on a admiré le réel talent qu'ils ont déployé trois quarts d'heure durant !

Nous devons une mention spéciale au chant composé par M. Meyer, professeur d'allemand au Lycée : *Les Ménestriers Allemands*, et exécuté sous sa direction par quelques élèves. Ce chœur, une nouveauté, une heureuse nouveauté, a été un des plus charmants numéros de ce ravissant concert et l'auteur serait bien difficile s'il ne se déclarait absolument satisfait des bravos enthousiastes qui ont, à plusieurs reprises, éclaté dans le public.

Les bravos allaient en partie aussi, au jeune élève qui tenait le premier rôle avec un brio prodigieux.

C'est assurément le concert du Lycée, le plus réussi que nous ayons eu depuis plusieurs années. Aussi, offrons-nous à M. le Proviseur, avec nos plus vifs remerciements, nos plus sincères félicitations pour l'habile organisation de cette fête de charité.

Association amicale des anciens élèves du Lycée Gambetta à Cahors

Assemblée générale du 11 février 1900

PROCÈS-VERBAL

Présidence de M. le D^r Daniel Ausset, vice-président.

On nous communique le procès-verbal suivant de la réunion et du banquet de l'association des anciens élèves du Lycée :

La séance est ouverte à 2 heures.

Le Président donne la parole à Monsieur Combarieu, secrétaire général de l'Association faisant fonctions de trésorier provisoire en remplacement de Monsieur Périès, récemment décédé

Le Trésorier fait connaître la situation financière.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

MM. Ausset, Caviole et Olive, membres sortants du Comité, sont réélus.

MM. Valat, docteur médecin et Pradel, professeur au Lycée, sont élus membres du Comité en remplacement de MM. Talou et Périès, décédés.

A l'issue de l'assemblée générale, le Comité a constitué son bureau pour l'année 1900 de la façon suivante :

Président : Monsieur Lurguie, Président du Tribunal civil de Cahors;

Vice Présidents : 1^o M. Pierre Dufour, directeur de la ferme école du Montat ;

2^o M. le Docteur Daniel Ausset ;

Trésorier : Monsieur Léon Manhiabal, économe adjoint de l'hospice ;

Secrétaire général : Monsieur Louis Combarieu, archiviste honoraire ;

Secrétaire général adjoint : Monsieur Louis Lacaze, avoué à Cahors.

BANQUET

Le soir, un banquet réunissait un très grand nombre de Membres de l'Association, à l'hôtel des Ambassadeurs.

Cette réunion était présidée par Monsieur le docteur Daniel Ausset, vice-président, remplaçant Monsieur le président Lurguie légèrement souffrant.

A sa droite : MM. l'Inspecteur d'Académie, Munin-Bourdin, ancien député ; Austruy, directeur de la société minière du Sud-Ouest à Cuzorn ; Martin Ernest, ancien directeur de l'usine à gaz ; docteur Relhié, conseiller général ; Lacaze, avoué ; Billières, avoué ; André, secrétaire général de la légation du Japon ; Manhiabal, économe adjoint de l'hospice ; Bruel, banquier.

A sa gauche : MM. Fournier, proviseur du Lycée ; docteur Gélis ; Cloup, professeur au lycée, docteur Mendailles ; Ségué, avoué ; Périé, sous économe au lycée Gambetta ;

Couture, sous économe au lycée de Montauban ; Toulouse, architecte.

En face : Monsieur le docteur Caviole, ancien vice-président avec, à ses côtés, MM. Lérès-Gambetta ; docteur Valat ; docteur Darquier ; le censeur du lycée ; Course, négociant ; Bousquet, avocat ; Carbonnel, avocat, conseiller général de Tarn-et-Garonne ; Bramel, banquier ; Brunet, professeur au lycée ; Fournier fils, élève de l'école navale, et deux élèves du lycée Gambetta.

Au dessert, Monsieur le docteur Ausset s'exprime en ces termes :

« Messieurs et chers Camarades,

« La tâche qui m'incombe est dure, puisque je dois remplacer ce soir notre cher Président, M. Lurguie, retenu dans sa chambre par une indisposition heureusement bénigne.

« Depuis le commencement de notre Association, il nous a tenus sous le charme de sa parole chaude et vibrante, et lorsque, ce matin, il m'a prié de prendre sa place, c'est de tout cœur que j'ai regretté pour vous et pour moi sa causerie habituelle, si pleine de tact et d'humour.

« Il eut, bien mieux que moi, souhaité la bienvenue à tous ceux de nos camarades qui, depuis l'année dernière ont bien voulu se joindre à nous.

« Ils ont sans doute trouvé qu'à mesure que l'on avance en âge, on est heureux de se rapprocher de ses anciens amis ; comme le soldat sur le champ de bataille, c'est instinctivement que l'on serre les rangs qui, déjà, s'éclaircissent.

« Souhaitons la bienvenue à Cayrel, notaire à Caniac ; à Rouquié, commis principal des contributions indirectes au Mans ; à Ruamps, propriétaire à St-Pantaléon ; à Olivier Prady, juge suppléant à Figeac, qui, bientôt, prendra, nous le souhaitons, une place digne de lui dans la magistrature.

« Nous accueillons aussi de grand cœur Léon Labro, percepteur à Aspets ; et tous ceux qui, comme moi, l'ont connu adolescent et jeune homme, savent qu'avec sa connaissance des chiffres, son ordre presque méticuleux et sa probité absolue, il ne pouvait devenir qu'un financier modèle.

« Louis Bramel qui, lui aussi est percepteur ; et nous tous, à Cahors regrettons le temps où sa verve endiablée, son esprit brillant et sa bonne camaraderie égayaient nos réunions ; et volontiers en égoïstes, nous regretterions que la Fortune, cette fois encore vraie fille d'Eve, lui ait souri dans sa carrière, en l'entraînant loin de nous.

« Je suis heureux, mon cher Toulouse, que tu sois venu prendre ta place parmi nous. Le Lycée où tu as conquis tes premières couronnes, applaudit à tes succès ; il nous suit pas à pas dans la vie, et quand tu as été victorieux dans le concours que tu as subi si brillamment il y a peu de mois, il a applaudi à tes nouveaux lauriers.

« Soyez le bienvenu au milieu de nous, René André : vos longs voyages n'ont servi qu'à resserrer le lien qui vous unissait au pays de votre enfance, à ce Lycée si plein encore du souvenir de votre père. Tous vos camarades sont heureux de votre séjour en Quercy et se réjouissent des palmes académiques que l'on vient de vous décerner.

« Toutes nos félicitations aussi à Monsieur Daynard, à ce chercheur infatigable dont le savoir n'est égalé que par la modestie et qui vient de recevoir, comme juste récompense de ses travaux, la rosette d'officier d'instruction publique.

« Permetts-moi, mon vieil ami Carbonel, de me faire l'écho de tous nos camarades pour te féliciter des palmes que tu viens d'obtenir. Quand on est, comme toi, une des lumières du Conseil général de Tarn-et-Garonne, et que l'on porte, décerné par l'unanimité des camarades, le surnom illustre de Cujas, la boutonnière est bien digne du ruban que l'on vient d'y attacher.

« Mais si nous sommes heureux de constater chaque année les succès de nos camarades, notre Association professe avant tout le culte du souvenir, et vous m'en voudriez sûrement, Messieurs, si en votre nom et au mien, je ne rendais un hommage ému à la mémoire de ceux que la mort est venue enlever à notre affection.

« Pourquoi faut-il hélas ! qu'une note attristée se mêle à la joie de notre banquet !

« La mort a été, cette année, particulièrement cruelle pour nous et a fait dans nos rangs une ample moisson.

« Il y a à peine quelques jours, des voix plus autorisées que la mienne vous parlaient de Léon Talou comme avoué, comme homme politique et comme ancien élève du Lycée Gambetta. Je n'ai rien à ajouter aux paroles éloquentes prononcées sur sa tombe ; je veux toutefois insister sur ce que j'appellerai son signe caractéristique : une extrême et inépuisable obligeance. Je tiens à envoyer à notre ami Ernest Talou, si profondément affligé, l'expression de notre bien cordiale sympathie.

« Notre association a fait encore une perte qu'elle ressent bien vivement ; son trésorier actif et fidèle lui a été brusquement enlevé. Au moment où j'apprends sa mort foudroyante, je me suis rendu un compte exact de la profonde sympathie qu'il avait su inspirer à tous. Périès était, en effet, l'homme bon par excellence, et si certains d'entre nous se rappellent encore quelques pensums qu'il leur a infligés, ils peuvent se dire en toute conscience qu'ils avaient dû les mériter doublement.

« Bien que né dans l'Ariège, Périès était

devenu cadurcien par le cœur et depuis qu'il était à la retraite, il avait consacré tout son temps, toute son activité, toute son expérience au service de cette cité qui était devenue la sienne. Gai et joyeux malgré son âge, Périès aimait encore la société des jeunes ; aussi nous nous demandons ce que nous regrettons le plus, du professeur d'autrefois ou de l'ami d'aujourd'hui.

« A quelques pas de nous, à Montauban, vient d'être emporté en pleine santé, en pleine force, un des nôtres, Eugène Giraud ; sa vie de travail et d'honorabilité lui avait valu la distinction de Chevalier de la Légion d'honneur, l'amitié de tous ceux qui l'approchaient et l'estime de tous.

« La mort toujours cruelle nous a enlevé, bien jeune encore, notre camarade Armand Cazaly. C'était dans toute l'acceptation du terme ce que l'on est convenu d'appeler un bon garçon, plein d'entrain, toujours prêt à rendre service à ses amis ; secourable pour les malheureux, il avait su se faire aimer de tous. L'an dernier encore il contribuait à égayer notre banquet et depuis quelque temps déjà sa tombe est muette.

« Nous venons, Messieurs, de jeter un rapide regard sur l'évolution que les événements ou la mort ont fait subir à notre association ; je tiens, avant de terminer, à souhaiter la bienvenue à Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui trouvera, je l'espère, à Cahors, toutes les satisfactions qu'il est en droit d'attendre. Secondé brillamment dans sa tâche par des maîtres d'élite, par un Proviseur que nous avons appris à aimer et à estimer, il trouvera que notre lycée, qui a compté parmi les siens tant d'hommes illustres, dont les noms appartiennent à l'histoire, veut toujours être digne de son antique renom ?

« Depuis les débuts de notre lycée jusqu'à Gambetta, jusqu'à nos jours, c'est toujours le même patriotisme, et dans la grande patrie le même amour du pays natal.

« Le travail et l'honneur sont la tradition glorieuse de notre vieil établissement. Vous la maintiendrez sûrement, Monsieur l'Inspecteur, vous la maintiendrez, Monsieur le Proviseur, vous qui savez si bien inculquer ces préceptes à votre nombreuse famille et à vos élèves.

« Tous, Messieurs, vous coopérerez de votre mieux à l'œuvre générale, et par l'impulsion et par l'exemple, nous réussirons à faire que le Lycée de Cahors soit encore ce qu'il a été dans le passé, une pépinière d'hommes intelligents, probes et travailleurs, qui aideront à continuer les glorieuses traditions de notre vieux pays de Quercy.

« Je bois, Messieurs, aux succès du Lycée Gambetta, à la prospérité de notre association. »

Cette allocution charmante du sympathique vice-président a été soulignée par des applaudissements continus et couronnée par un ban formidable.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie se lève à son tour et s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Ma première pensée, en prenant ici la parole, est de remercier M. le président et MM. les membres du Comité de votre association amicale d'avoir bien voulu me convier à cette fête de famille. C'est pour moi, nouveau venu parmi vous, un plaisir dont je goûte tout le charme, et un honneur dont je sens vivement tout le prix.

Mais le plaisir très particulier que j'éprouve à recevoir un si cordial accueil au milieu d'anciens élèves du Lycée Gambetta, de tant d'hommes que l'opinion publique désigne d'une seule voix comme l'élite même de la ville et de la région, ne saurait me faire oublier qu'en invitant l'Inspecteur d'Académie à cette réunion annuelle, vous avez voulu saisir une nouvelle occasion de témoigner votre sympathie à l'Université, à cette vieille Université qui fut pour vous, Messieurs, l'*Alma Mater* dans le vrai sens du mot, la bonne mère nourricière, et à laquelle vous remettez aujourd'hui avec confiance le soin d'instruire et d'élever vos enfants.

Et c'est surtout pour cet attachement et ce dévouement à la maison où vous avez fait vos études que je veux vous exprimer ici toute notre reconnaissance. En vous groupant aussi nombreux sous ce titre d'*Anciens élèves du Lycée Gambetta*, en fondant des prix et des bourses pour vos jeunes camarades et en favorisant ainsi leurs débuts dans la vie, vous rendez à l'Université un hommage spontané de gratitude qui lui est particulièrement cher. Vous proclamez d'une façon non équivoque la valeur de son enseignement, l'excellence de son éducation, assez bienfaisante et assez pénétrante pour provoquer de tels actes de solidarité et faire naître en vos âmes des affections fortes et durables.

L'appui matériel et moral que prête à l'enseignement de l'Etat votre Association est pour nous une récompense et un encouragement précieux. Aussi ai-je le devoir — au nom des maîtres de votre vieux et cher Lycée, au nom de M. le Proviseur qui, vous le savez, dirige la Maison avec tant d'autorité, de distinction et de succès — de vous apporter l'assurance que nous travaillerons de tout notre pouvoir à conserver, à développer chez nos jeunes gens, les qualités d'esprit et de cœur qui ont assuré à un grand nombre de leurs aînés une haute situation, des succès enviés, et à l'un d'entre eux, que vous nommez tous, une gloire qui ne périra pas.

Est-il besoin d'ailleurs, Messieurs, de vous rappeler les sentiments qui nous animent et le but que nous poursuivons ? Respectueux des

lois établies, passionnés pour les progrès de la science et pour toutes les aspirations généreuses, étrangers aux agitations stériles et aux querelles des partis, nous inspirant des idées de justice et de solidarité qui sont le fondement de nos institutions républicaines, nous nous efforçons, dans le silence et dans la paix, de former des esprits virils, libres et tolérants, d'élever les cœurs, de tremper les caractères, de propager en un mot les vertus qui feront de vos jeunes camarades et de vos fils ce que vous êtes, Messieurs, des hommes éclairés, loyaux, honnêtes, de vaillants patriotes et de bons citoyens.

Je lève mon verre en l'honneur de M. Lurguie, votre vénéré président, en l'honneur de M. le D^r Ausset, qui a eu pour nous des paroles si bienveillantes et je bois à la prospérité de votre Association.

Ce discours de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, tout récemment arrivé parmi nous, a produit une excellente impression chez tous les convives qui l'ont vigoureusement applaudi.

Une série de toasts sont ensuite portés à M. le Président Lurguie et à son prompt rétablissement, à M. Lérès-Gambetta, qui, par sa présence assidue à toutes les réunions de l'Association, y perpétue le souvenir du Grand Patriote sous l'égide duquel s'est placé notre vieux Lycée.

C'est ensuite le tour des monologues, des chansonnettes, des chœurs du vieux Quercy, et la soirée se poursuit au milieu d'un entrain du meilleur aloi jusqu'à minuit.

A ce moment s'éteignent les dernières flammes d'un punch et on se sépare en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine et en emportant le meilleur souvenir de cette fête qui fut marquée par le sentiment de la meilleure camaraderie et par une franche et cordiale gaieté.

Bal du V. S. C.

Samedi soir, dans les salons du buffet de la gare, le V. S. C. a donné son bal annuel.

Un grand nombre de danseurs et de danseuses avaient répondu à l'appel des organisateurs.

La salle, coquettement décorée, drapée de riches tentures piquées de ci de là de fleurs, offrait un aspect délicieux qu'augmentaient encore les charmantes toilettes des belles danseuses qui s'étaient rendues à cette fête.

Jusqu'au matin, le bal a été très animé, et ce n'est que fort tard, presque à l'aube, que l'on s'est séparé, avec le regret de ne pouvoir rester plus longtemps à cette fête, si belle, si gaie.

Nos félicitations aux organisateurs.

Conférence populaire

Demain soir, mercredi 14 février, à 8 h. 1/2, dans la salle du Conseil municipal, M. Mazau, le sympathique professeur d'histoire au Lycée Gambetta, fera une conférence sur :

L'Art Roman L'Eglise Saint-Etienne de Cahors.

Conférence socialiste

Hier soir a eu lieu au théâtre, la conférence socialiste.

Le citoyen Walter, député de St-Denis, était seul venu, la maladie ayant retenu les autres conférenciers qui étaient annoncés.

Un public nombreux s'était rendu au théâtre.

Le citoyen Penchenat est monté à la tribune pour affirmer ses opinions socialistes chrétiennes et amuser l'auditoire.

Le citoyen Walter eût ainsi l'occasion de réfuter, ce qu'il a appelé l'inanité des théories du citoyen Penchenat.

La séance a été levée vers 10 heures.

Banquet de la Loge

Le Banquet annuel de la loge le Phare du Quercy a eu lieu dimanche.

De nombreuses délégations des loges voisines avaient répondu à l'invitation de la loge de Cahors, aussi ce banquet a-t-il été particulièrement animé.

De nombreux discours ont été prononcés et vivement applaudis. Les orateurs ont, d'une manière générale, exprimé le vœu que le ministère Waldeck-Rousseau-Millrand poursuive avec vigueur son œuvre de défense républicaine.

Et, comme une fête maçonnique ne saurait se terminer sans un appel à la solidarité envers les malheureux, une quête fructueuse a été faite à leur intention.

Crue du Lot

Avis au Public

Le niveau de la crue du Lot, s'élèvera

entre 11 heures du soir, et 2 heures du matin à 1 m. 50 cent, environ au-dessus du niveau constaté aujourd'hui à 9 heures du matin.

Théâtre

Tournée Albert Chartier

La troupe Charpentier, donnera sur notre scène le lundi 26 février, une représentation de **Ma Camarade**, comédie-vaudeville en 5 actes, de MM Meilhac, de l'Académie Française et Philippe Gille

Tournée Frédéric Achard

Qui n'a entendu parler du **Fil à la Patte**, le chef-d'œuvre de G. FEYDEAU, l'auteur de **La Dame de chez Maxim**. Trois cents représentations données par la tournée ACHARD n'en ont pas épuisé le succès. Le troisième acte qui se passe dans l'escalier aurait à lui seul fait la réputation de la pièce et nous sommes certain que tout ceux qui ont applaudi **La Dame de Chez Maxim**, et qui assisteront à la représentation du **Fil à la Patte**, ne sauront à quelle pièce donner la palme.

Ajoutez à cela que la pièce sera jouée par la troupe ACHARD qui est certainement une des plus aimées chez nous et à juste titre. De plus, l'affiche annonce en même temps **Séance de Nuit**, par G. FEYDEAU, et qui n'est pas un lever de rideau banal comme on nous en donne tant; mais une bouffonnerie inénarrable qui dure près d'une heure et vaut à elle seule une pièce en trois actes.

Tentative de vol de truffes

Procès-verbal a été dressé contre la femme J. C. de Villesèque, pour tentative de vol de truffes sur la place du Marché, au préjudice de la femme Mention.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 13 février 1900

Naissance

Bessat Marguerite-Marie-Antoinette, rue Brives, 30.

Publications de Mariages

Fourastier Julien-François, serrurier et Roumègues Louise-Joséphine.

Dacassé Louis-Simon, typographe et Sol Irma-Gabrielle, robeuse.

Décès

Teulle Jeanne, 6 jours, à l'hospice.

Verdier Victor-Raymond, capitaine en retraite, Chevalier de la Légion d'Honneur, 76 ans, célibataire, Allées Fénélon, 5.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 12 février 1900

Hier la session du premier trimestre des assises s'est ouverte sous la présidence de M. Cieutat, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges.

A cette audience est venue l'affaire Estival.

Affaire Estival Hippolyte. — Viol

Estival est âgé de 29 ans, maçon marié et père de deux enfants, domicilié à Capdenac-Haut.

Acte d'accusation

La demoiselle Louise Larribe, vieille fille, âgée de 63 ans, habitant seule une maison isolée à Ganzon, commune de St-Céré, fut appelée dans la nuit du 13 au 14 août 1899, vers minuit, par un individu qui l'invita à se rendre sans retard auprès de la dame Viroles malade, dont l'état, assurait-il, venait de s'aggraver. Cet individu qui était en manches de chemise ajouta dans le patois du pays et en déguisant sa voix : « Je suis à peine habillé, je ne vous attends pas, je crains d'avoir froid ».

Louise Larribe sortit bientôt. Elle avait à peine parcouru 50 mètres et se trouvait dans un chemin creux, quand l'homme qui l'avait appelée surgit d'un coup, se précipita sur elle, lui portant une main à la gorge pour l'empêcher de crier, la renversa à terre et après une longue lutte la viola. La victime qui s'était évanouie ne reprit ses sens que vers 4 heures du matin.

Le médecin expert a constaté que Louise Larribe venait d'être déflorée et violée, et en outre, qu'elle portait au visage, au poignet gauche et au cou, des traces de violence.

La victime a déclaré que le coupable était le nommé Estival, qui dans la journée précédente lui avait parlé dans l'auberge Virole où elle servait. Estival, en effet, lui avait posé une série de questions sur son nom, sa demeure, son isolement. Au cours d'une confrontation, Louise Larribe a formellement reconnu l'accusé pour être son agresseur.

L'information a été établie que dans la soirée du 13 août Estival était sans paletot, qu'il avait

laissé ce vêtement dans une auberge de St-Céré, qu'il avait quitté cette localité vers onze heures du soir et n'était rentré à son domicile que fort tard dans la nuit avec des égratignures aux mains et des meurtrissures à la hanche.

Quelques jours après le crime, la mère de l'accusé est allé demander à Louise Larribe de retirer sa plainte.

Estival qui est marié proteste de son innocence et cherche à expliquer qu'il est tombé dans un ravin en regagnant sa demeure. Ses explications ne sont pas justifiées, elles sont au surplus inacceptables. Déjà en 1899 on lui a imputé un crime de viol sur une femme de 58 ans, mais il n'a pas été poursuivi de ce chef, les preuves de sa culpabilité n'ayant alors pas paru satisfaisantes.

M. Chaigne, procureur de la République, occupe le siège du ministère public; M^e Besse est au banc de la défense.

Le huis clos est prononcé, ce qui nous empêche de rendre compte des débats.

L'accusé nie énergiquement les faits qui lui sont reprochés.

Après cinq heures d'audience, le jury s'est retiré dans la salle des délibérations, d'où il a rapporté un verdict négatif en faveur de l'accusé.

En conséquence, la Cour prononce l'acquiescement d'Estival, qui est immédiatement mis en liberté.

Audience du 15 février

Affaire Bourgade Rosalie. — Infanticide

Rosalie Bourgade, est âgée de 34 ans, cultivatrice, domiciliée à Promilhanes.

Aujourd'hui ont eu lieu les débats de l'affaire Bourgade, Rosalie, inculpée d'infanticide.

L'audience est ouverte à 11 h. 1/2.

M. Lagarde, substitut, occupe le siège du ministère public, M^e Besse est au banc de la défense.

Le président procède à la formation du jury; notons, en passant, chose très rare, — que le chef du jury de l'audience d'hier, tombe à nouveau au sort et siège encore comme chef de jury.

Puis le greffier donne lecture de l'acte d'accusation :

Acte d'accusation

Le 20 décembre dernier, le maire de Promilhanes informait la gendarmerie de Limogne des bruits qui couraient sur le complot d'une jeune fille de sa commune.

La nommée Marie Rosalie Bourgade était soupçonnée d'un accouchement clandestin. L'enquête à laquelle il fut procédé immédiatement démontra que cette rumeur était justifiée, et que l'accusée avait volontairement donné la mort à son enfant nouveau-né.

Après quelques hésitations, Marie Bourgade avoua que, dans la soirée du 14 décembre dernier, elle avait en effet, donné le jour à un enfant vivant, qu'elle avait immédiatement étouffé en lui serrant le cou avec ses mains. Le lendemain elle avait porté le petit cadavre au grenier de la maison et l'avait enfermé dans un coffre, où il fut en effet retrouvé par la gendarmerie.

L'expertise médico-légale a établi que cet enfant était né vivant, viable et que son cou portait des traces non équivoques de strangulation.

Pour atténuer la gravité de son crime, l'accusée prétend qu'elle avait ignoré sa grossesse jusqu'au jour de sa délivrance et qu'elle avait cédé à un moment irréfléchi.

Ses dires sont démentis par les données de l'information.

Lecture faite de l'acte d'accusation, l'accusée est interrogée.

Fille simple, inintelligente, Marie Bourgade, affaissée sur le banc, la figure cachée dans son mouchoir, pleure abondamment et répond invariablement à toutes les questions par cette même phrase : « J'ai tout dit, je n'ai plus à rien dire. »

Toutefois, quand le président lui dit que ses antécédents sont fort mauvais, — malgré le certificat que lui a donné le maire de Promilhanes, — qu'on l'accuse d'avoir avorté il y a cinq ans, Marie Bourgade nie énergiquement, puis refuse de répondre à toutes les questions. Quant au fait incriminé, l'infanticide du 20 décembre, l'accusée reconnaît tous les faits, mais soutient qu'elle ignorait sa grossesse jusqu'au moment de l'accouchement.

Huit témoins dont deux à décharge défilent ensuite, n'apportant que des racontars ou répétant ce que l'on sait déjà.

M. Lagarde, prononce ensuite son réquisitoire.

Après lui, M^e Besse, prend la défense de l'accusée.

Et le jury, après une délibération de quinze minutes, rapporte un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes.

M^e Besse, pose des conclusions, demandant à la Cour de donner acte de ce que le

président n'a pas posé, après la plaidoirie à l'accusée, la question suivante : « Qu'avez-vous à ajouter pour votre défense ? »

La Cour donne acte de ces conclusions.

La Cour condamne Marie Bourgade, à cinq ans de travaux forcés.



Arrondissement de Cahors

CRAS. — Mystérieuse disparition. — Depuis le commencement du mois, le sieur Graulières, propriétaire à Cras, canton de Lauzès, est absent de chez lui. Il s'était rendu à Cahors le jour de la foire pour divers achats, et le soir pour rentrer chez lui aurait pris dit-on, le chemin de fer jusqu'à Vers.

Depuis ce jour, Graulières, n'a pas reparu à son domicile et on se perd en conjecture sur cette longue absence qui fait présenter quelque malheur.

Le disparu était réputé avoir toujours sur lui une certaine somme d'argent et se livrait de temps en temps à de copieuses libations, ce qui en somme, a pu lui être nuisible à la fin.

Y a-t-il crime ou accident ? mystère jusqu'ici. La justice informe, l'enquête se poursuit.

PUY-L'ÈVÈQUE. — Voici le mouvement de la population en 1899, dans le canton de Puy-l'Evêque :

Nom des communes	Naissances	Décès	Mariages
Puy-l'Evêque.....	34	58	10
Duravel.....	17	27	2
Floressas.....	6	11	3
Grézels.....	3	13	3
Lacapelle-Cabanac....	6	2	2
Lagardelle.....	1	7	2
Mauroux.....	8	10	4
Montcabrier.....	13	24	2
Pescadoires.....	2	2	1
Prayssac.....	21	48	11
St-Martin-le-Redon...	7	14	3
Sérignac.....	4	10	5
Sotnac.....	13	18	11
Touzac.....	3	3	2
Vire.....	10	13	6
Totaux...	146	260	67

BOULVÉ. — Accident. — Le sieur Griffolet, de Belcarnat, aidait à charger une charrette de bois de noyer au sieur Boudet Cyprien, lorsque par une fausse manœuvre il tomba à terre. Dans sa chute il se fractura une épaule.

M. Rouma, médecin à Puy-l'Evêque, appelé, lui prodigua les premiers soins.

ARCAMBAL. — Accident. — Le sieur J. Lacaze, propriétaire au Terroir, cause d'Arcambal, dont la santé est depuis quelques temps ébranlée, se trouvait dans la cour de sa maison, en train de regarder le domestique refendre du bois, lorsque s'étant penché trop près pour ramasser un morceau de bois, au moment où le domestique levait le gros maillet dont il se servait, il a reçu sur la tête le coup de maillet, qu'il a été impossible au domestique de retenir.

Ce malheureux est tombé sans connaissance.

Le docteur, appelé aussitôt, a déclaré que l'état du blessé était grave et qu'il laissait peu d'espoir de le sauver.

Le domestique est malade de la peine que lui a causé cet accident involontaire.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 10 février. — Jean-Pierre-

Elie Latapie, 20 ans, garçon sabotier au Bouyssou, poursuivi pour coups et blessures, est condamné à 16 fr. d'amende (loi Bérenger).

Guillaume Larraulie, 60 ans, cultivateur à Sainte Colombe, 20 fr. d'amende (loi Bérenger), pour mutilation d'arbres.

Labuchel, distillateur à Bordeaux, poursuivi à la requête de l'administration des contributions indirectes, pour contravention à la police des boissons, est condamné à 500 fr. d'amende et à la confiscation de 480 litres de rhum.

Le tribunal prononce ensuite trois condamnations pour délits de chasse sans permis.

— *Bœufs emballés.* — Jeudi dernier, vers onze heures du matin, au moment du passage du train sur le pont du chemin de fer, une paire de bœufs attelés à un char furent effrayés par le sifflet de la machine et s'emballèrent.

Dans leur course désordonnée, ils renversèrent violemment sur la chaussée de la route la dame Austruy, âgée d'une soixantaine d'années, métayère au Terrier, qui portait en ville une corbeille remplie de petits fromages.

Les animaux et le char passèrent sur le corps de cette femme. Elle fut relevée sans connaissance et transportée à l'hôtel Malapère, où des soins lui furent prodigués. Quand elle eut recouvré ses sens, elle déclara qu'elle éprouvait une forte douleur à une épaule. On espère cependant que les contusions qu'elle a reçues sur plusieurs parties du corps seront sans gravité.

CAJARC. — *Pont de Gaillac.* — Nous sommes heureux d'apprendre que le rachat du pont de Gaillac n'est plus qu'une question de jours. Sans l'opposition de la compagnie des ponts, qui se refuse à accepter le prix offert par le département, les populations auraient déjà obtenu satisfaction et ne seraient plus dans l'obligation de déboursier des sommes relativement fortes pour passer sur ce pont à péage, dernier vestige de temps anciens.

Le conseil d'Etat va, en effet, rendre à très bref délai le décret d'utilité publique; le rapporteur, M. Imbart de la Tour, auditeur, est déjà désigné et, cette formalité remplie, nous aimons à croire que M. le préfet, dont l'éloge n'est plus à faire, saura nous faire obtenir justice.

CONCORS. — *Mérite agricole.* — M. Claret, meunier, propriétaire aux Donnes, commune de Concorès, est nommé chevalier du mérite agricole.

SAINTE-CÉRÉ. — *Mérite agricole.* — M. Dupeyrou, propriétaire à Sainte-Céré, est nommé chevalier du mérite agricole.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Distinction.* — Nous sommes heureux de relever le nom du sym-

thique M. Théodore Cabanès, adjoint au maire de Gourdon et ex-pharmacien, parmi les nouveaux chevaliers du mérite agricole.

Nous lui adressons nos meilleures félicitations. — *Accident.* — Lundi dernier, un bien triste accident a failli coûter la vie au sieur Cassagnes Jean, menuisier, Avenue Gambetta, âgé de 77 ans. Se rendant à une de ses terres située aux Estivines, route du Vigan, il n'eut pas franchi le pont du tunnel du chemin de fer qu'il entendit un chariot venir dans sa direction à une très vive allure. Il s'empressa de se garer sur l'accotement mais le cheval (un ancien cheval de gendarmerie qu'on n'attelait que depuis quelques jours) était emballé et ne marchait que par bonds et en zigzags. Il atteignit le vieillard qui fut renversée par le brancard. Les roues du véhicule, heureusement vide, lui passèrent en travers du corps, lui faisant de fortes contusions sur les côtes. Il aurait certainement expiré bientôt après, le conducteur n'ayant pu lui porter secours étant dans l'impossibilité de maîtriser la bête, sans l'empressement de deux promeneurs qui le portèrent à son domicile. Le docteur, appelé aussitôt, déclara que les contusions étaient sans gravité et qu'il suffirait de quelques jours de repos pour obtenir une prompte guérison.

CEL DE LYNX.

— *Projet des eaux.* — Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. le maire de Gourdon vient de porter à la connaissance du public que le projet d'adduction des eaux est définitivement approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur et que le dossier a été transmis le 8 février courant au conseil d'Etat, pour la déclaration d'utilité publique.

A quand l'adjudication ? — *Giboulées.* — Les premières giboulées ont fait leur apparition hier lundi. Toute la journée nous avons eu de courtes averses coupées d'éclaircies pendant lesquelles le soleil daignait nous égayer de ses rayons. Dans l'après-midi, les éclairs et le tonnerre nous ont annoncé l'arrivée d'une température plus clémente.

MONTET-ET-BOUXAL. — *Mérite agricole.* — M. Sainte-Marie, propriétaire à Montet-et-Bouxxal, est nommé chevalier du mérite agricole.

BULLETIN FINANCIER

Malgré la baisse des mines sud-africaines, nos rentes, les valeurs françaises et étrangères font preuve de grande fermeté. On s'entretient encore de bruits de méditation en faveur de la paix au Transvaal.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 100,75 sans changement, le 3 1/2 0/0 passe de 102,55 à 102,65; l'amortissable clôture à 97,75.

La Banque de France se relève à 4130.

Le Crédit Foncier est demandé à 710.

Les obligations foncières 1885 qui n'étaient qu'à 459 dans les premiers jours de janvier valent actuellement 469 environ. Cette hausse ne constitue qu'une étape; car à ce prix de 469, ces titres rapportent 3 0/0 sans compter les tirages et sans préjudice d'un amortissement de plus de 7 0/0.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 1038 et la Société Générale à 601.

Parmi nos chemins, le Lyon cote 1822 et le Nord 2185.

Le Suez s'inscrit à 3480.

L'Extérieure s'avance 69,17; l'Italien à 93,25; le Portugais reste à 22,85; le Russe 3 0/0 1891 se traite à 88,95, le Turc D est à 23,35 et la Banque Ottomane à 505.

En Banque la Société minière Joltaia Ricka (Kriwoi-Rog) est à 129 francs.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.
— Réparations.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 53

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XV

UN MYSTÈRE ÉCLAIRCI

Rose lui jeta un regard en dessous. Il était extraordinairement grave et pâle; mais dans le mouvement général pour se mettre à table, personne ne le remarqua.

Il ne regarda pas Kate qui s'aperçut aussitôt, avec la promptitude de l'amour, qu'il se passait quelque chose d'inaccoutumé.

Pendant tout le déjeuner, Stanford ne s'adressa qu'au capitaine Danton, rarement à une des dames.

Grâce le regardait avec étonnement, Rose aussi, et Kate avait visiblement perdu de son appétit.

Après le déjeuner les convives se dispersèrent.

Le capitaine monta dans son cabinet; Sir Ronald partit à cheval; Grâce alla surveiller les affaires du ménage; Evelyne s'installa au piano; Rose courut s'installer chez elle.

Les deux amants restèrent seuls. Kate prit sa broderie, Stanford se plongea dans le journal abandonné par le capitaine, et

à voir leur ardeur dans leur occupation respective, on eût pu croire que leur pain quotidien en dépendait.

En levant les yeux sur lui, Kate rencontra le regard fixe et sérieux de Reginald.

— Qu'y a-t-il, Reginald? s'écria-t-elle avec impatience, qu'avez-vous donc ce matin?

— Je me pose une question, dit Stanford gravement.

— Une question?

— Oui, je me demande si le vieux dicton: croire ce que l'on voit est vrai.

— Je ne comprends pas, fit Kate avec hauteur.

Stanford posa son journal près de lui, puis s'approcha d'elle et s'assit.

— Il est arrivé une chose, Kate, que je ne peux comprendre. Faut-il vous dire ce que c'est?

— Je vous en prie.

— Eh bien, il s'agit de cette nuit. Vous savez que j'ai passé la journée et la soirée d'hier chez les Howard. Il était tard, minuit passé, lorsque je suis rentré avec Rose. La nuit était belle, et au lieu de nous faire ouvrir la porte de la maison tout de suite, je descendis l'avenue.

Il s'arrêta.

Kate avait jeté un léger cri d'effroi et laissa tomber son ouvrage sur ses genoux.

— J'avais atteint l'extrémité de l'avenue et je revenais sur mes pas lorsque je vis arriver deux personnes, un homme et une femme.

— Qui sont-ils et que veulent-ils à cette heure? me demandai-je? Je m'arrêtai pour les sur-

veiller. Ils approchèrent, et, à la clarté de la lune, je vis le visage de la femme; dans le silence, j'entendis ses paroles. Elle disait à l'homme qui l'accompagnait combien elle l'aimait, combien elle l'aimerait toujours. Ils s'éloignèrent et je n'entendis plus rien. Kate, êtes-vous cette femme?

Elle restait les yeux dilatés, les lèvres entr'ouvertes, les mains jointes, comme paralysée par la terreur.

— Était-ce vous, Kate? répéta-t-il. Dois-je en croire mes yeux?

Elle fit un effort pour répondre.

— Reginald! s'écria-t-elle, qu'avez-vous fait? Pourquoi... pourquoi êtes-vous allé là?

Il y avait de l'effroi dans sa voix, de la consternation sur son visage, mais rien autre, ni honte, ni culpabilité, ni confusion: rien que du chagrin et du regret.

La conviction que Kate n'avait rien à se reprocher lui revint plus forte que jamais; mais il n'en laissa rien voir peut-être, sans en avoir conscience, y avait-il dans son cœur un secret espoir que Kate n'était pas innocente.

— C'est peut-être un malheureux hasard qui m'a conduit dans cette avenue; mais je vous assure que je ne pensais guère à ce que j'ai vu et entendu, vous comprendrez que j'exige une explication.

— Que je ne peux vous donner, dit Kate en s'animant et le regardant bien en face...

— Que vous ne pouvez me donner?... répéta Reginald avec hauteur, vous ai-je bien compris, Kate?

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS

DÉBIT DE TABAC DES MIEUX SITUÉS A CÉDER DE SUITE

Pour renseignement, s'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M^{me} CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.
— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Elle posa une main sur la sienne qu'elle pressa d'un air caressant en se penchant vers lui.

Elle l'aimait trop profondément, avec trop de tendresse pour supporter ce ton froid et hautain.

— Nous ne nous sommes jamais encore querellés, Reginald, dit-elle doucement, ne commençons pas aujourd'hui. Je ne peux vous donner l'explication que vous me demandez, mais mon père vous la donnera.

Il porta à ses lèvres cette belle main, semblant intérieurement se dire qu'il était indigne de toucher l'ourlet de sa robe.

— Vous êtes un ange, Kate, vous êtes incapable d'une mauvaise action. Vous connaissez comme je vous connais, je devrais me contenter de cette explication, mais...

— Mais il vous en faut une autre, cependant. Je regrette que vous m'ayez vue cette nuit, Reginald.

Il la regarda, sachant à peine que répondre; elle avait les yeux fixés sur la campagne.

— Pauvre ami! murmura-t-elle, pauvre ami! Ces promenades de nuit sont presque le seul plaisir de sa vie, et maintenant il n'osera plus sortir.

Stanford restait toujours silencieux.

Kate lui sourit en serrant sa broderie.

— Attendez-moi, dit-elle en se levant; mon père est dans son cabinet, je vais lui parler.

Stanford l'attendit, plus embarrassé qu'il ne l'avait été jusque-là.

(A suivre).